

Actualisation du Pilier 3 du Groupe Crédit Agricole au 31 mars 2022

Les tableaux ci-dessous répondent aux exigences de publication du Règlement (UE) 2019/876 modifiant le Règlement (UE) 575/2013, dit CRR2, et des Règlements d'exécution (UE) 2021/637 et (UE) 2021/763.

Indicateurs clés phasés au niveau du Groupe Crédit Agricole (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 et des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé de la période¹. Enfin, la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier et l'exigence minimale de ratio de levier, au 31 mars 2022, 31 décembre 2021, 30 septembre 2021 et au 30 juin 2021, tient compte de l'effet de la neutralisation temporaire des expositions Banque Centrale.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		31/03/2022	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021
Fonds propres disponibles (montants)					
<i>1</i>	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	100 395	102 693	101 586	100 422
<i>2</i>	Fonds propres de catégorie 1	106 410	107 549	106 581	105 337
<i>3</i>	Fonds propres totaux	123 868	125 340	123 556	122 464
Montants d'expositions pondérées					
<i>4</i>	Montant total d'exposition au risque	591 960	585 441	582 610	579 718
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)					
<i>5</i>	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	16,96%	17,54%	17,44%	17,32%
<i>6</i>	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	17,98%	18,37%	18,29%	18,17%
<i>7</i>	Ratio de fonds propres totaux (%)	20,93%	21,41%	21,21%	21,12%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)					
<i>EU 7a</i>	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
<i>EU 7b</i>	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,84	0,84	0,84	0,84
<i>EU 7c</i>	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,13	1,13	1,13	1,13
<i>EU 7d</i>	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%
Exigences globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)					
<i>8</i>	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
<i>EU 8a</i>	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>9</i>	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,02%	0,02%	0,03%	0,03%
<i>EU 9a</i>	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>10</i>	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
<i>EU 10a</i>	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)				
<i>11</i>	Exigence globale de coussin (%)	3,52%	3,52%	3,53%	3,53%
<i>EU 11a</i>	Exigences globales de fonds propres (%)	13,02%	13,02%	13,03%	13,03%
<i>12</i>	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,85%	11,25%	11,17%	11,05%

¹ Les ratios de solvabilité réglementaires CET1, Tier 1, Total capital et Levier, qui n'intègrent pas le résultat conservé de la période, s'élèvent au 31/03/2022 à respectivement 16,75%, 17,77%, 20,72% et 5,70%.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		31/03/2022	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021
Ratio de levier					
13	Mesure de l'exposition totale	1 844 129	1 765 793	1 780 718	1 777 738
14	Ratio de levier (%)	5,77%	6,09%	5,99%	5,93%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,11%	3,11%	3,11%	3,11%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
EU 14d	Exigences de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,11%	3,11%	3,11%	3,11%
Ratio de couverture des besoins de liquidité					
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	412 728	401 940	383 801	362 466
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	307 607	299 251	288 181	279 651
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	65 382	64 102	62 861	60 809
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	242 226	235 148	225 320	218 842
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	170,39%	170,93%	170,34%	165,63%
Ratio de financement stable net					
18	Financement stable disponible total	1 288 767	1 268 040	1 271 961	1 266 841
19	Financement stable requis total	1 023 257	1 009 418	1 009 500	1 012 577
20	Ratio NSFR (%)	125,95%	125,62%	126,00%	125,11%

Au 31 mars 2022, les ratios du Groupe Crédit Agricole sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

Impact de l'application des dispositions transitoires IFRS 9 (IFRS 9-FL)

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois à partir de l'arrêté du 30 juin 2020.

Comparaison des fonds propres et des ratios de fonds propres et de levier des établissements, avec et sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues (IFRS 9-FL)			
en millions d'euros		31/03/2022	31/12/2021
Fonds propres disponibles (montants)			
1	Fonds propres de base de catégorie (CET1)	100 395	102 693
2	Fonds propres de base de catégorie (CET1) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	98 943	100 521
3	Fonds Propres de catégorie 1 (T1)	106 410	107 549
4	Fonds propres T1 si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	104 958	105 376
5	Total Fonds Propres	123 868	125 340
6	Total des Fonds Propres si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	122 416	123 167
Total des Actifs pondérés en fonction du risque (Montants)			
7	Total des actifs pondérés en fonction du risque	591 960	585 441
8	Total des actifs pondérés comme si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	591 783	584 825
Ratios de Fonds Propres			
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	16,96%	17,54%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	16,72%	17,19%
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	17,98%	18,37%
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	17,74%	18,02%
13	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	20,93%	21,41%
14	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant de l'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	20,69%	21,06%
Ratio de levier			
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 844 129	1 765 793
16	Ratio de levier	5,77%	6,09%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	5,70%	5,97%

Le Groupe Crédit Agricole n'applique pas le traitement temporaire décrit à l'article 468 du règlement CRR n°2019/876 et n'est impacté par aucun changement relatif à cette disposition au cours de la période. Les fonds propres et les ratios de fonds propres et de levier du Groupe Crédit Agricole reflètent déjà l'incidence totale des plus-values et des pertes non réalisées mesurées à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global.

Indicateurs clés – Exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm (EU KM2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 447 (h) de CRR2 et de l'article 45i-3 (points a et c) de la BRRD2. Il présente une vue globale des ratios et composants de l'exigence TLAC qui s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au Groupe Crédit Agricole.

EU KM2 : Fonds propres et engagements éligibles au TLAC, ratios et composantes (en m€)		31/03/2022	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021	31/03/2021
1	Fonds propres et engagements éligibles [1]	153 329	154 060	151 419	148 640	146 240
2	Montant total d'exposition au risque (TREA) [2]	591 960	585 441	582 610	579 718	568 097
3	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA	25,90%	26,32%	25,99%	25,64%	25,74%
4	Mesure de l'exposition totale au niveau du groupe de résolution [2]	1 844 129	1 765 793	1 780 718	1 777 738	1 754 094
5	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la mesure de l'exposition totale	8,31%	8,72%	8,50%	8,36%	8,34%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'article 72 ter (4) de CRR s'applique-t-elle ? (exemption de 5%)	Non	Non	Non	Non	Non
6b	Montant des instruments d'engagements éligibles non subordonnés autorisés dans le cadre de l'utilisation de l'exemption de subordination prévue à l'article 72 ter (3) de CRR (exemption maximale de 3,5%). [3]	0	0	0	0	0
6c	Si l'exemption limitée de subordination prévue à l'article 72 ter (3) de CRR s'applique, le montant de financement émis qui est de même rang que des engagements exclus et qui est reconnu en ligne 1, divisé par le financement émis qui est de même rang que des engagements exclus et qui serait reconnu en ligne 1 si aucune limite n'était appliquée (%)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

[1] Capacité totale d'absorption des pertes ("TLAC").

[2] Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

[3] Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2022.

Au 31 mars 2022, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 25,9% des RWA et 8,3% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible². Sans tenir compte de la neutralisation des expositions Banque Centrale, le ratio TLAC exprimé en LRE aurait atteint 7,5%. Il est supérieur aux exigences respectives de 21,5% des RWA (exigence incluant le coussin contracyclique de 0,02% au 31 mars 2022) et de 6,75% de l'exposition en levier.

² Le ratio TLAC réglementaire, qui n'intègre pas le résultat conservé de la période, s'élève au 31/03/2022 à 25,70% des RWA et 8,25% de l'exposition en levier.

Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

31/03/2022		Montants total d'exposition au risque RWA		Exigences totales de fonds propres
		31/03/2022	31/12/2021	
1	Risque de crédit (hors CCR)	481 190	479 724	38 495
2	Dont approche standard	122 691	136 748	9 815
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	99 064	86 032	7 925
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	68 953	74 805	5 516
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	183 674	175 192	14 694
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	25 838	23 699	2 067
7	Dont approche standard	5 030	4 476	402
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	10 877	10 131	870
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	457	435	37
EU 8b	Dont ajustement de la valeur de crédit - CVA	5 195	4 864	416
9	Dont autres CCR	4 279	3 792	342
15	Risque de règlement	15	15	1
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	10 739	10 456	859
17	Dont approche SEC-IRBA	3 106	3 180	248
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	6 117	5 895	489
19	Dont approche SEC-SA	1 516	1 382	121
EU 19a	Dont 1250%	0	0	0
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	14 840	12 881	1 187
21	Dont approche standard	6 980	5 472	558
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	7 859	7 409	629
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	59 338	58 666	4 747
EU 23a	Dont approche élémentaire	-	-	-
EU 23b	Dont approche standard	13 632	12 968	1 091
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	45 706	45 698	3 656
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	13 122	13 258	1 050
29	TOTAL	591 960	585 441	47 357

État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI (CR8)

31/03/2022 (en millions d'euros)		RWA
1	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2021)	261 224
2	Taille de l'actif (+/-)	15 761
3	Qualité de l'actif (+/-)	5 420
4	Mise à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	588
8	Autres (+/-) ³	(254)
9	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2022)	282 738

État des flux des RWA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM (CCR7)

31/03/2022 (en millions d'euros)		RWA
0010	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2021)	10 131
0020	Taille de l'actif	754
0030	Qualité de crédit des contreparties	120
0040	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	198
0050	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
0060	Acquisitions et cessions	-
0070	Variation des taux de change	(309)
0080	Autres	(17)
0090	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2022)	10 877

Etat des flux de RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les du modèles internes (AMI) (MR2-B)

31/03/2022 (en millions d'euros)		VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total RWA	Total des fonds propres requis
1	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2021)	1 137	3 923	2 350			7 409	593
1a	Ajustement réglementaire	779	3 271	1 135			5 185	415
1b	RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	357	653	1 214			2 224	178
2	Variations des niveaux de risque	555	(230)	(150)			174	14
3	Actualisations/variations du modèle	30	14				43	3
4	Méthodologie et politique							
5	Acquisitions et cessions							
6	Variations des taux de change	(6)	(8)	15			-	-
7	Autres							
8a	RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	361	676	2 446			3 484	279
8b	Ajustement réglementaire	1 354	3 022	(232)			4 144	331
8	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2022)	1 714	3 698	2 215			7 627	610

³ La variation s'explique principalement par l'amortissement d'opérations de titrisation synthétique pour compte propre chez Crédit Agricole CIB au cours du premier trimestre 2022

Template EU LIQ1 - Quantitative information of LCR

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Niveau de consolidation : GROUPE CREDIT AGRICOLE (en millions d'euros)		31/03/2022	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021	31/03/2022	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021
EU 1a	Trimestre se terminant le	31/03/2022	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021	31/03/2022	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	X X X X				412 728	401 940	383 801	362 466
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	590 786	579 374	567 089	553 816	38 385	37 365	36 333	35 265
3	Dépôts stables	418 143	413 481	408 133	401 989	20 907	20 674	20 407	20 099
4	Dépôts moins stables	172 644	165 893	158 956	151 828	17 478	16 691	15 926	15 166
5	Financements de gros non garantis	385 590	373 686	360 204	350 787	177 443	171 616	163 701	158 691
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	157 223	154 057	151 939	149 678	38 960	38 224	37 703	37 146
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	205 063	197 115	188 079	183 424	115 180	110 878	105 810	103 861
8	Créances non garanties	23 303	22 514	20 187	17 684	23 303	22 514	20 187	17 684
9	Financements de gros garantis	X X X X				27 147	26 341	24 955	23 743
10	Exigences complémentaires	222 484	218 777	215 762	212 489	55 237	54 504	54 596	54 574
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	33 858	32 013	30 042	28 048	21 920	22 079	22 582	22 636
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de liquidité	188 626	186 765	185 720	184 441	33 317	32 425	32 014	31 938
14	Autres obligations de financement contractuelles	45 871	43 606	41 328	38 129	5 934	5 956	5 341	4 415
15	Autres obligations de financement éventuel	64 221	64 372	60 311	54 548	3 462	3 468	3 255	2 963
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE	X X X X				307 607	299 251	288 181	279 651

ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	198 732	195 313	187 264	179 926	26 567	24 918	23 500	22 303
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	54 967	53 531	52 578	50 834	31 369	31 378	31 409	30 775
19	Autres entrées de trésorerie	7 446	7 806	7 952	7 731	7 446	7 806	7 952	7 731
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)	X X X X				-	-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)	X X X X				-	-	-	-
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	261 145	256 651	247 794	238 491	65 382	64 102	62 861	60 809
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	217 363	215 434	209 188	201 818	65 382	64 102	62 861	60 809
TOTAL DE LA VALEUR AJUSTEE									
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ	X X X X				412 728	401 940	383 801	362 466
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES*	X X X X				242 226	235 148	225 320	218 842
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ	X X X X				170,39%	170,93%	170,34%	165,63%

*les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75% maximum des sorties brutes), le cas échéant

**Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8
du règlement (UE) n°575/2013**

Jérôme GRIVET, Directeur général adjoint, en charge du pôle Finances Groupe de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, systèmes et contrôles internes.

Fait à Montrouge, le 13 mai 2022

Le Directeur général adjoint, en charge du pôle Finances Groupe de Crédit Agricole S.A.

Jérôme GRIVET